

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 11 - 05

Séance du 24 novembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents 32

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre,

Représenté : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON,
LUCIANO.

**ENGAGEMENT DE LA
COLLECTIVITE POUR UN
ACCOMPAGNEMENT
A LA MISE EN PLACE
D'UNE RESTAURATION
COLLECTIVE DURABLE**

APPEL A CANDIDATURE

**AGENCE REGIONALE
POUR LA BIODIVERSITE**

ET

L'ENVIRONNEMENT

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel

Etait représenté:

Conseiller Municipal : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT)

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Monsieur Christian PEYRARD

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201124-DEL20201105-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Afin d'accompagner et intensifier les actions d'ores et déjà initiées dans le domaine de la restauration scolaire (tri des déchets et des biodéchets dans les cantines, adaptation des quantités et lutte contre le gaspillage, approvisionnement raisonné, recherche d'alternatives durables au plastique dans le cadre de la restauration collective...), la Commune souhaite candidater pour bénéficier d'un accompagnement mis en place par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) en lien avec la Région SUD.

Cet engagement permettra de :

- Bénéficier d'un accompagnement de l'ARBE et ses partenaires en région pour le montage de notre projet,
- Développer de nouvelles connaissances, bénéficier d'apports méthodologiques et d'outils existants,
- Bénéficier de retours d'expériences,
- Rejoindre une communauté régionale d'échanges sur l'alimentation durable,
- Donner une impulsion forte à l'équipe projet en charge de la mise en œuvre des actions.

Cet accompagnement permettra de suivre les modules de formation actions sur les thèmes suivants :

- La préservation des terres agricoles,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Les achats durables et de qualité, l'approvisionnement local,
- Le zéro plastique en restauration collective,
- La cuisine alternative et végétarienne,
- L'éducation et la sensibilisation des convives et du personnel.

L'ARBE assurera le suivi et l'accompagnement de la collectivité dans la réalisation de ses actions tout au long de la durée du projet.

Les collectivités lauréates s'engagent à :

- Identifier des référents internes agent et l'équipe projet,
- Mobiliser les personnes pertinentes pour les différentes journées de formation-action
- Participer à au moins 3 des 6 modules de formations-action, soit entre 3 et 9 journées selon les modules choisis réparties tout au long de l'année
- Participer à la réunion de lancement et à la réunion de restitution du dispositif pour les référents techniques et politiques du projet
- Réaliser un autodiagnostic
- Initier des actions au cours de l'année 2021 visant à mettre en œuvre un projet de restauration collective durable
- Faire part de leur expérience à l'ARBE sur les actions mises en œuvre à la suite du suivi des modules de formation

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise le Maire à engager la Collectivité et répondre à l'appel à candidature « Accompagnement à la mise en place d'une restauration collective durable » initié par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY